



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ MUNICIPALITÉ D'ALBANEL 2024-01-15**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal, au 160 de la rue Principale, le lundi 15 janvier 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Isabelle Thibeault, conseillère  
Charline Simard, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Nick St-Pierre, conseiller

Sont absents : Mme Édith Pouliot, conseillère  
M. Guillaume Painchaud

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant les autres sujets
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant les autres sujets
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de décembre 2023
  - 5.2 Rapport des revenus de décembre 2023
  - 5.3 Rapport annuel sur l'application de notre règlement de gestion contractuelle
  - 5.4 Rapport des totaux de factures de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$
  - 5.5 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles de l'année 2024
  - 5.6 Taxation 2024 – Adoption du Règlement n° 23-288 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

- 5.7 Programme Emplois verts – Demande de subvention pour le poste à l'embellissement
- 5.8 OMHMC – Adoption du budget 2024
- 5.9 Réfection du bâtiment situé au 153 de la rue Principale – Autorisation d'appel d'offres publiques

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7. TRANSPORTS

- 7.1 Nivelage – Autorisation au directeur général adjoint aux travaux publics de procéder par appel d'offres sur invitation
- 7.2 MTQ – Renouvellement du permis d'intervention municipale
- 7.3 PAFFSR – Mesures de modération de la vitesse de circulation de la rue Principale
- 7.4 PIVE – Autorisation de déposer une demande de subvention

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Norda Stello – Acceptation de l'offre de services pour des relevés topographiques
- 8.2 PRIMEAU 2023 – Demande de subvention pour des travaux au 5<sup>e</sup> Rang

### 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 10.1 Rapports de l'inspectrice en bâtiment de décembre 2023
- 10.2 Demande de dérogation mineure pour le 132 de la rue Principale
- 10.3 Demande de dérogation mineure pour le 124 de la rue Plourde
- 10.4 CPTAQ – Demande d'aliénation à la zone agricole pour le lot 5 157 103

### 11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Rapport de la bibliothèque Denis-Lebrun pour l'année 2023

### 12. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

- 12.1 Demande de don ou commandite pour janvier 2024

### 13. RÉOLUTIONS

### 14. INVITATIONS

### 15. CORRESPONDANCE

- 15.1 MAMH – Approbation de l'entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT
- 15.2 Centre de services scolaires du Pays-des-Bleuets – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

### 16. SUIVI DES COMITÉS

### 17. AUTRES SUJETS

- 17.1 Début des activités à l'Association des sportifs

### 18. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

24-001

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**24-002**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 CONCERNANT LE BUDGET AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 CONCERNANT LES AUTRES SUJETS**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant les autres sujets;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant les autres sujets.

**24-003**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 CONCERNANT LE BUDGET AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 CONCERNANT LES AUTRES SUJETS**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant les autres sujets;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 concernant les autres sujets, tels que présentés aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION**

#### **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **487 293,20 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Marceau, CPA, CA,  
Directrice générale

24-004

#### **5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes est vérifiée à chaque mois, avant la séance publique, par un membre du conseil ainsi que par le maire;

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de décembre 2023 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	102 861,80 \$
Comptes payés	324 352,64 \$
Salaires nets de décembre 2023 et REER	60 078,76 \$
<b>Total :</b>	<b>487 293,20 \$</b>

#### **5.2 RAPPORT DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2023**

Le rapport des revenus pour le mois de décembre 2023, d'une somme de **37 790,80 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

#### **5.3 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE NOTRE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le rapport annuel sur l'application de notre règlement de gestion contractuelle est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **5.4 RAPPORT DES TOTAUX DE FACTURES DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$**

Le rapport des totaux de factures de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

24-005

### **5.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses de la municipalité sont fixes ou inévitables et qu'il est impossible de ne pas encourir en raison d'obligations déjà contractées;

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement des dépenses dites incompressibles pour l'année 2024, telles qu'énumérées dans la liste suivante :

#### **LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR 2024**

Salaires et avantages sociaux	791 258 \$
Remboursement des frais de déplacement	9 616 \$
MRC de Maria-Chapdelaine	475 899 \$
Remboursement d'emprunt à long terme, capital et intérêts	295 355 \$
Régie GEANT	220 100 \$
Service incendie secteur Est	83 724 \$
Électricité (Hydro-Québec)	85 281 \$
Rémunération des élus et allocations de dépenses	87 682 \$
Entretien des passages à niveau	15 643 \$
Conciergerie de la mairie et de la bibliothèque	12 439 \$
Téléphone (Bell Canada)	8 921 \$
Conciergerie du Camping municipal	8 864 \$
Internet	6 058 \$
Conciergerie du Centre communautaire	9 950 \$
Contrat d'entretien du photocopieur	5 260 \$
Contrat de services PG Solutions	18 175 \$
Entente services juridiques	4 080 \$
Services scientifiques aqueduc (tests d'eau)	13 425 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>2 151 732 \$</b>

24-006

### **5.6 TAXATION 2024 – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 23-288 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Albanel a adopté, lors d'une session extraordinaire tenue le 11 décembre 2023 (résolution numéro 23-262), les prévisions budgétaires pour l'année 2024 totalisant trois millions six cent quarante-huit mille sept cent soixante et un dollars (3 648 761 \$);



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les articles 244.29 à 244.64 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1) permettent à la municipalité d'Albanel de fixer des taux variés de taxe foncière générale;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), le conseil de la municipalité d'Albanel peut fixer des tarifs pour les services qu'elle fournit sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet dudit règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement numéro 23-288 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024.

**24-007**

### **5.7 PROGRAMME EMPLOIS VERTS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE À L'EMBELLISSMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Programme emplois verts de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) souhaite favoriser l'emploi de jeunes de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre un soutien financier direct (via subvention salariale) aux administrations locales, leur permettant d'offrir des emplois liés à la formation de jeunes dans le milieu des parcs et loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un poste de responsable de l'embellissement des parcs et des aménagements paysagers de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du *Programme Expérience emploi jeunesse* de l'Association canadienne des parcs et loisirs pour le poste de responsable de l'embellissement des parcs et des aménagements paysagers de la municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

**24-008**

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **5.8 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARIA-CHAPDELAINE (OMHMC) – ADOPTION DU BUDGET 2024**

CONSIDÉRANT QUE le budget initial 2024 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine et le versement de la contribution municipale ont été transmis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Maria-Chapdelaine possède deux bâtiments sur le territoire d'Albanel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget initial 2024 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine avec un apport de la municipalité d'Albanel de 4 151 \$.

**24-009**

### **5.9 RÉFECTION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 153 DE LA RUE PRINCIPALE – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la rénovation du bâtiment situé au 153 de la rue Principale (réfection de la toiture, remplacement des fenêtres, ajout d'isolation);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel a obtenu une réponse positive à sa demande de subvention dans le programme PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gosselin et Fortin, architectes, a produit les plans et devis pour lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à procéder par appel d'offres publiques pour l'exécution des travaux de réfection du bâtiment situé au 153 de la rue Principale.

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7. TRANSPORTS**

**24-010**

### **7.1 NIVELAGE – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de l'entretien des chemins municipaux pendant la période estivale;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à procéder par appel d'offres sur invitation d'au moins deux soumissionnaires pour le nivelage des rangs de la municipalité.

**24-011**

### **7.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'INTERVENTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux ou modifier des équipements à l'intérieur de l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les clauses du permis d'intervention lors de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le maire ainsi que la directrice générale, à signer le renouvellement du permis d'intervention avec le MTQ pour l'exécution de travaux sur les routes.

**24-012**

### **7.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) – MESURES DE MODÉRATION DE LA VITESSE DE CIRCULATION DE LA RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 16 903 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 13 522 \$;





N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée; certifie que madame Stéphanie Marceau, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**24-013**

### **7.4 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (PIVE) – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE *Le Jour de la Terre Canada* offre le programme « Changez, rechargez » comme source de financement afin d'accélérer la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques aux communautés mal desservies du Canada et de fournir un financement pour l'installation d'infrastructures de véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE le financement couvre la totalité des frais d'achat et d'installation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Changez, rechargez* pour l'achat et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

24-014

#### 8.1 NORDA STELO – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES

CONSIDÉRANT QU'à la suite des récents travaux de forage et d'évaluation des débits d'eau souterraine dans le secteur du site actuel d'alimentation en eau brute, il est requis de faire des relevés topographiques détaillés du secteur en prévision d'éventuels travaux de conception et de construction d'une nouvelle station de pompage d'eau brute et d'une nouvelle conduite d'adduction jusqu'à la station actuelle de production et de distribution d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de la firme Norda Stelo afin de procéder à des relevés topographiques d'une somme de 8 082,74 \$ incluant les taxes.

24-015

#### 8.2 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX AU 5<sup>E</sup> RANG

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fuites ont dû être réparées au cours des dernières années sur le réseau d'aqueduc du 5<sup>e</sup> Rang;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de remplacement des infrastructures du réseau d'aqueduc du 5<sup>e</sup> Rang sont très élevés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide sur le programme PRIMEAU 2023*, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

La Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

La Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU 2023.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

### **9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **10.1 RAPPORTS DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT DE DÉCEMBRE 2023**

Le rapport de l'inspectrice pour le mois de décembre 2023 fait état de :

Type	Permis		
	Nombre	Valeur	Montant
<b>Permis</b>			
Abattage d'arbre et déboisement	1	0 \$	20 \$
Construction bâtiment secondaire	1	90 000 \$	10 \$
Garde de poules dans zone habitée	1	5 000 \$	10 \$
Rénovation autre que résidentielle et agricole	1	80 000 \$	240 \$
Rénovation résidentielle	1	5 000 \$	25 \$
Lotissement	1	0 \$	12 \$
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>180 000 \$</b>	<b>317 \$</b>

24-016

#### **10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 132 DE LA RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la succession de monsieur Gaston Bédard présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme pour la résidence située au 132 de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est implantée à une distance de 3,2 mètres de la marge avant alors que le règlement n° 83, qui était en vigueur en décembre 1945, exigeait une distance de 6 mètres entre le fossé et une construction et que le règlement de zonage n° 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, exige une marge avant de 7,5 mètres;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été évaluée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et qu'il fait la recommandation d'accepter la demande de dérogation de la succession de monsieur Gaston Bédard;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de la succession de monsieur Gaston Bédard et autorise que la résidence reste implantée à une distance de 3,2 mètres de la marge avant alors que le règlement n° 83, qui était en vigueur en décembre 1945, exigeait une distance de 6 mètres entre le fossé et une construction et que le règlement de zonage n° 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, exige une marge avant de 7,5 mètres.

**24-017**

### **10.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 124 DE LA RUE PLOURDE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Tremblay présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme pour sa résidence située au 124 de la rue Plourde;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande concerne les marges arrière et latérale de ses bâtiments complémentaires ainsi que la distance entre deux bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le garage est implanté à une distance de 0,28 et 0,40 mètre de la marge arrière et à 0,71 et 0,85 mètre de la marge latérale, que la remise est implantée à une distance de 0,40 et 0,49 mètre de la marge arrière, alors que le Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, exige une marge arrière et latérale de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la remise et le garage ont une distance entre eux de 0,24 et 0,28 mètre alors que le même règlement exige une distance de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été évaluée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et qu'il fait la recommandation d'accepter la demande de dérogation de monsieur Daniel Tremblay;



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur Daniel Tremblay et autorise que le garage demeure implanté à une distance de 0,28 et 0,40 mètre de la marge arrière et à 0,71 et 0,85 mètre de la marge latérale, que la remise demeure implantée à une distance de 0,40 et 0,49 mètre de la marge arrière, alors que le Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, exige une marge arrière et latérale de 1 mètre.

Le conseil autorise également que la remise et le garage conservent une distance entre eux de 0,24 et 0,28 mètre alors que le même règlement, exige une distance de 2 mètres.

**24-018**

### **10.4 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'ALIÉNATION À LA ZONE AGRICOLE POUR LE LOT 5 157 103**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel a présenté, le 19 décembre 2023, une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à aliéner une partie du lot 5 157 103 du cadastre du Québec, situé au 283 rue de l'Église, d'une superficie de 2 800 mètres carrés (0,28 ha), afin de la vendre à Délices du Lac-Saint-Jean (Émilie Gaudreault);

CONSIDÉRANT QUE la portion de terrain visée par l'aliénation est une portion en zone d'agriculture dynamique et sera utilisée à des fins agricoles, soit pour y aménager une zone de production de fruits et légumes, construire un entrepôt sec pour les surplus de rangement nécessaire et aménager un espace bucolique pour que les visiteurs puissent visiter les cultures de légumes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a pas de répercussion sur le potentiel agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement, au plan d'urbanisme et au règlement d'urbanisme en matière de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appui la demande du requérant auprès de la CPTAQ visant l'aliénation d'une partie du lot 5 157 103 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 800 mètres carrés (0,28 ha), afin de la vendre à Délices du Lac-Saint-Jean (Émilie Gaudreault).

### **11. LOISIRS ET CULTURE**

#### **11.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN POUR L'ANNÉE 2023**

Le rapport annuel présentant les statistiques d'activités de la bibliothèque Denis-Lebrun est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

### **12. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**

#### **12.1 DEMANDE DE DON OU COMMANDITE POUR JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les organismes de son milieu;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'un don à l'organisme suivant :

Fondation du Centre Maria-Chapdelaine – 22 <sup>e</sup> Radiothon	350 \$
<b>Total</b>	<b>350 \$</b>

### **13. RÉSOLUTIONS**

#### **14. INVITATIONS**

#### **15. CORRESPONDANCE**

**15.1** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Approbation de l'entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT

**15.2** Centre de services scolaires du Pays-des-Bleuets – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

24-019



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

### **16. SUIVI DES COMITÉS**

Les élus municipaux informent les participants des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Il n'y a eu aucune rencontre pendant la période des Fêtes.

### **17. AUTRES SUJETS**

**17.1** Début des activités à l'Association des Sportifs

### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- L'installation des compteurs d'eau résidentiels;

**24-020**

### **19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h.

Fait et passé à Albanel en ce quinzième jour de janvier 2024.

---

DAVE PLOURDE, maire

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale